VIVRE À VEUREY

ACTUALITÉS MUNICIPALES ET ASSOCIATIVES

MAI 2021

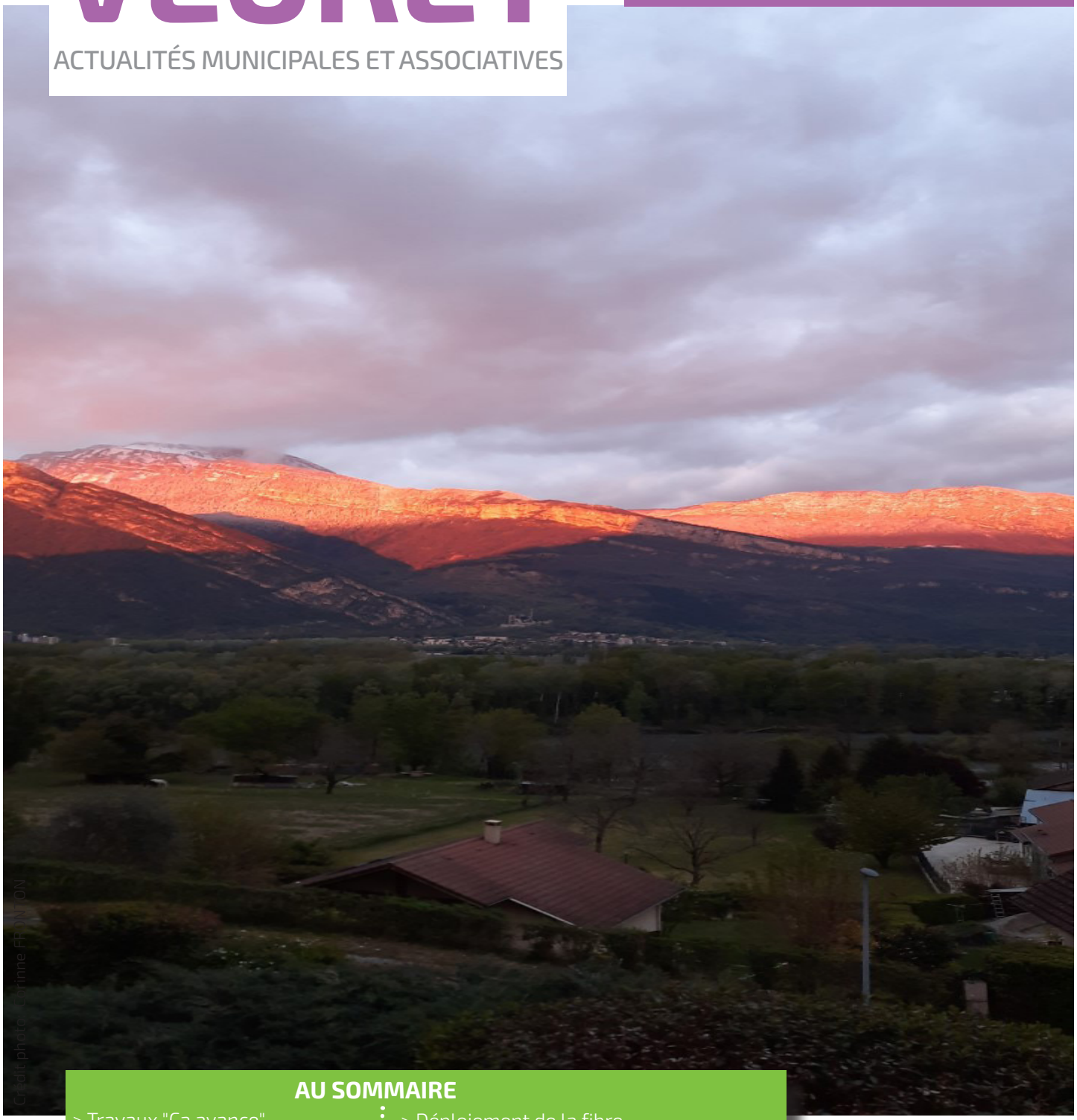

Crédit photo : Corinne FERRON

AU SOMMAIRE

> Travaux "Ca avance".
> Urbanisme / PLUI / Habitat
> Chèque Energie
> Impôts déclaration 2021
> Elections Régionales et Départementale
> Déploiement de la fibre
> CCAS
> Ca c'est passé
> Médiathèque
> Vie associative

www.veurey-voroize.fr

AGENDA

Collecte textiles du 26 avril au 6 juin container sur le parking de l'école.

Coupures électricité :
> Mercredi 19 mai 2021 de 14h00 à 16h30
Quartiers ou lieux-dits :
2 impasse du Couvent
11 Route de Montaud
1 rue du Perron
3, 7, 4 au 6 chemin des Glairettes
6 chemin de la Tour
3 au 5, 11, 15, 2 au 6 La Place
1 place André Menthe
1 impasse André Menthe
La Tour
1 au 3 allée de la Poste
5, 2 Le Peron
> jeudi 3 juin 2021 de 08h00 à 16h00
Quartiers ou lieux-dits :
Route du Petit Port
Chemin de L'echaillon

Photo couverture: photothèque Communication

Merci aux contributeurs (trices) de déposer articles et photos exclusivement, via la boite mail suivante, **articles@veurey.fr** .

Prochaine date maxi d'envoi des fichiers:
VENDREDI 21 MAI

MAIRIE VEUREY-VOROIZE
2 rue de la Gilbertière
04.76.85.16.80
04.76.85.54.28
mairie@veurey.fr
www.veurey-voroize.fr
commune de veurey-voroize

Dir.publication: Philippe Heraud
Imprimé par : **JD2** à Tullins

EDITO

Depuis plus d'un an les mesures restrictives liées à la Covid 19 , deviennent pesantes pour plusieurs d'entre vous , et impactent le tissu économique ainsi que le secteur associatif.

Les divers protocoles sont de plus en plus contraignant et mettent à rude épreuve ceux et celles qui doivent l'appliquer, notamment nos enseignants et notre personnel d'encadrement scolaire. A chaque protocole ils savent cependant s'adapter et une fois de plus en ce mois d'avril, ils ont accueilli sur la demande de l'inspectrice d'académie, un très petit groupe d'enfants des écoles de Noyarey pour les derniers jours d'école avant les vacances de printemps . La Covid 19 aura mis en lumière la solidarité entre les intervenants des écoles et l'ensemble du personnel de la commune. Je tiens vraiment à les remercier car en plus de la contrainte liée à la pandémie, toutes les équipes ont commencé à organiser le déménagement de l'école élémentaire en vue du démarrage des travaux de réhabilitation du bâtiment.

Le confinement et le couvre-feu sont dans l'ensemble bien respectés sur la commune. Un relâchement est cependant observé quant au port du masque dans le parc. La vaccination de la population nous permettra de voir le bout du tunnel, il faut néanmoins rester vigilants et maintenir les gestes barrières.

Prenez soin de vous

Pascale Rigault
Maire de Veurey-Voroize

URBANISME / TRAVAUX

Les différents chantiers ont bien progressé, respectant les plannings prévus, et les bâtiments prennent peu à peu leur allure définitive.

Cure: les travaux de maçonnerie se terminent, les planchers intermédiaires sont posés. La charpente, en mauvais état a été entièrement déposée et la nouvelle va bientôt prendre sa place.

Restaurant scolaire: le bardage extérieur a été posé et les finitions intérieures sont en cours. Lors des travaux de jonction avec la toiture existante, l'origine de fuites d'eaux anciennes a été identifiée et la réfection complète du pan de toiture a été décidée, seule solution permettant de régler définitivement le problème.

Chaufferie bois: la maçonnerie est terminée, le bâtiment a pris sa forme définitive. L'étanchéité de la toit-terrasse est posée et les aménagements se poursuivent.

Maison de santé: La dalle, ainsi que les murs du 1er étage sont coulés, donnant ainsi au bâtiment sa hauteur et son volume final. Le coffrage de la dalle supérieure débute, la grue devrait disparaitre à la fin du mois.

URBANISME / LE PLUI

CONCERTATION RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Le Président de Grenoble-Alpes Métropole fait connaître que conformément à la délibération n°45 en date du 12 mars 2021, il sera procédé à une concertation au sujet du projet de modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Grenoble-Alpes Métropole.
Le projet de modification n°1 du PLUi porte sur :
1) L'évolution du zonage : ces évolutions visent à mieux contextualiser le zonage et portent principalement sur des changements de catégorie au sein de la zone urbaine mixte, d'une zone urbaine mixte à une zone agricole ou naturelle, ou de reclassement d'une zone urbaine mixte en zone urbaine spécialisée (UE, UZ, UV). Quelques évolutions de zonage visent à assurer une meilleure adéquation avec la connaissance des risques naturels.
2) La modification du règlement écrit : ces modifications visent à préciser ou corriger le règlement pour une meilleure compréhension et application de celui-ci et portent notamment sur les règles de stationnement, de mixité sociale, de risques, les aspects architecturaux, les formes urbaines, l'agriculture, l'énergie, l'usage des sols, l'eau potable, le commerce.
3) La modification du règlement graphique : des ajustements et des précisions sont apportés au règlement graphique sur les plans du patrimoine, des formes urbaines, de la mixité fonctionnelle, de la mixité sociale, de l'OAP paysage, des OAP et secteurs de projet, des emplacements réservés.
4) La modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation : Les réflexions sur les projets conduisent à modifier les orientations et schémas d'aménagement de certaines OAP sectorielles.
5) La correction d'erreurs matérielles sur le rapport de présentation et certains plans graphiques.

Les modifications apportées au PLUi s'inscrivent dans les orientations stratégiques du PADD qui sont la modération de la consommation de l'espace, la résilience face aux risques, la protection du paysage et du patrimoine, ainsi que la prise en compte des enjeux environnementaux (adaptation aux changements climatiques, nature en ville, protection des ressources, ...). Cette modification permet notamment de renforcer la capacité du PLUi pour les communes en carence ou déficitaire en logements sociaux à mettre en oeuvre les objectifs du Plan Local de l'Habitat (création d'emplacements réservés pour mixité sociale, augmentation des seuils de part de logements sociaux dans les secteurs de mixité sociale).
La loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique dite "ASAP" soumet à la concertation obligatoire, prévue par l'article L103-2 du code de l'urbanisme, les procédures de modification d'un PLU soumises à évaluation environnementale.
L'autorité responsable du projet est Grenoble-Alpes Métropole, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme, dont le siège se situe Immeuble Le Forum - 3, rue Malakoff – CS 50053, 38031 Grenoble Cedex 01. Toute information peut être demandée auprès du service urbanisme de Grenoble-Alpes Métropole (tel : 04.76.59.59.59).
Le processus de concertation préalable a pour objectifs de :
- fournir au public une information claire sur le dossier de modification n°1 du PLUi
- offrir la possibilité au public d'exprimer ses observations et ses propositions sur le dossier
- permettre l'échange des points de vue.

La concertation se déroulera : du 3 mai 2021 à 9h00 au 3 juin 2021 à 17h00, pour une durée de 30 jours aux jours et heures d'ouverture au public des 49 communes et du siège de Grenoble-Alpes Métropole. Dans le contexte actuel lié à la crise sanitaire du COVID-19, les horaires d'ouverture des mairies et de la Métropole sont susceptibles d'évoluer.
Les modalités de concertation adoptées par délibération du Conseil métropolitain sont les suivantes :
- Mise à disposition d'un dossier de présentation dans toutes les communes de la Métropole et au siège de la Métropole

- Un recueil des avis sera ouvert afin que le public puisse consigner ses observations. Il accompagnera le dossier de présentation.
Le dossier pourra être consulté et téléchargé pendant toute la durée de la concertation, 7j/7j et 24h/24 sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole (http://participation.lametro.fr), notamment sur un des postes informatiques tenus à disposition du public dans chaque commune de la Métropole, ainsi qu'au siège de Grenoble-Alpes Métropole, aux jours et heures d'ouverture au Public.

Pour assurer la participation du public, deux réunions grand public par voie dématérialisée auront lieues les 11 et 26 mai 2021 de 18h00 à 19h30. Le lien de connexion sera disponible sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole (http://participation.lametro.fr).

Le public pourra déposer ses observations dans des carnets de concertation mis à disposition dans les mairies et au siège de Grenoble-Alpes Métropole pendant les horaires d'ouverture et par voie dématérialisée sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole (http://participation.lametro.fr). Les personnes intéressées pourront également formuler leurs observations en adressant un courrier en mentionnant l'objet suivant « Concertation préalable à la modification n°1 du PLU intercommunal » ; à l'attention de : Monsieur le Président de Grenoble- Alpes Métropole - Le Forum - 3 rue Malakoff - CS 50053, 38031 Grenoble Cedex 01.
Cette concertation fera ensuite l'objet d'un bilan qui sera présenté au Conseil métropolitain et joint au dossier d'enquête publique

URBANISME / ARCHITECTE CONSEIL

DEPUIS AVRIL 2019, NOTRE ARCHITECTE CONSEIL, Mme MURIELLE CLAIR ASSURE UNE PERMANENCE EN MAIRIE TOUS LES 1ER VENDREDIS DU MOIS DE 13H30 ET 17H00

La mission de l'Architecte Conseil consiste à être à la disposition du public qui désire construire ou aménager en lui donnant les informations, les orientations et les conseils propres à favoriser la qualité architecturale, paysagère et environnementale des constructions et leur bonne insertion dans le site.

Cette intervention qui est un conseil doit se faire le plus en amont possible dans le processus de conception de l'habitat et doit éviter, autant que se peut, d'avoir lieu sur des dossiers trop avancés.

Ce conseil est une mission gratuite pour les particuliers, la commune prenant en charge les honoraires de permanence de l'Architecte, le contrat a été signé en date du 26 mars 2019 entre le C.A.U.E (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) et la Commune de Veurey-Voroize pour une durée de trois ans.

Pour les prises de rendez-vous, contacter la Mairie :
Par mail : urbanisme@veurey.fr
Par téléphone : 04 76 85 16 80

URBANISME / HABITAT RENOVATION / PREVENTION

L'AMIANTE:
LES OBLIGATIONS DE REPÉRAGE AVANT TRAVAUX

VOUS ENVISAGEZ DE
COMMANDITER DES TRAVAUX
SUR DES BIENS IMMOBILIERS BÂTIS ?

PROFESSIONNEL OU PARTICULIER,
EN TANT QUE DONNEUR D'ORDRE,
QUELLES SONT VOS RESPONSABILITÉS
EN MATIÈRE DE RECHERCHE D'AMIANTE,
PRÉALABLEMENT À TOUTE ACTIVITÉ ?

LIENS UTILES

https://travail-emploi.gouv.fr/article/amiante
http://direccte.gouv.fr
http://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/index.action
http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/ACAMIANTE/Amiante.aspx

LE RAT : ON A TOUS À Y GAGNER

Le repérage avant travaux (RAT) de l'amiante dans les matériaux et produits en place évite au donneur d'ordre de courir le risque de devoir interrompre d'urgence des travaux au cours desquels une présence d'amiante serait découverte, et d'assumer les surcoûts que cela engendre. De plus, le RAT permet d'estimer au plus juste le volume de déchets dangereux produits, qu'il faudra évacuer dans les filières dédiées, à la fin du chantier. La sous-estimation de ces frais incombant au donneur d'ordre est fréquente et pénalisante. Le RAT est un élément clé du processus d'éradication totale de l'amiante, dans lequel la France s'est engagée. Il permet d'identifier de manière certaine les chantiers où les travailleurs risquent d'être exposés à l'amiante et ceux où aucun risque d'exposition n'existe. Pour un coût limité à environ 1 % du montant des travaux, soit en moyenne 10 euros /m², le repérage en amont apporte un bénéfice conséquent aux plans humain, social et économique, qui résulte des expositions évitées chez les travailleurs et dans la population.

SOCIAL

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

MODE D'EMPLOI POUR LES BÉNÉFICIAIRES

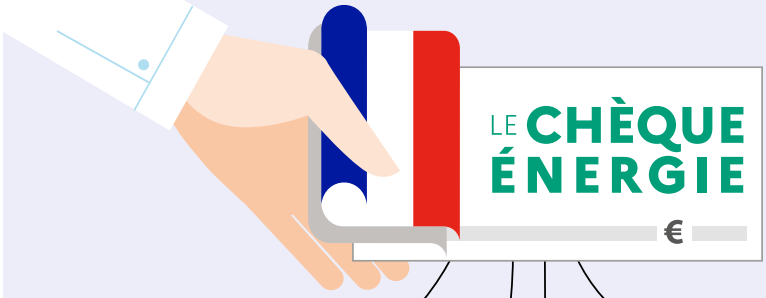

LE CHÈQUE ÉNERGIE

solidaire

Le chèque énergie est attribué SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES.

juste

Le chèque énergie permet de payer des factures pour TOUT TYPE D'ÉNERGIE du logement : l'électricité, le gaz mais aussi le fioul, le bois... et certains travaux de rénovation énergétique.

simple

Le chèque énergie est envoyé une fois par an au domicile du bénéficiaire. IL N'Y A AUCUNE DÉMARCHE À ACCOMPLIR pour le recevoir (il suffit d'avoir fait sa déclaration de revenus aux services fiscaux l'année précédente).

Avec le chèque énergie, l'État accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs dépenses d'énergie

Le chèque énergie remplace les tarifs sociaux de l'énergie depuis 2018. Il est attribué en fonction des ressources fiscales (revenu fiscal de référence) et de la composition du ménage. Il est envoyé nominativement à l'adresse connue des services fiscaux.

Pour en bénéficier, à aucun moment le bénéficiaire n'est démarché (ni à son domicile, ni par téléphone), ni ne doit communiquer ses références bancaires : toute sollicitation en ce sens doit être refusée.

Pour savoir si vous êtes éligible au chèque énergie, rendez-vous sur le site : www.chequeenergie.gouv.fr rubrique bénéficiaire / vérifier mon éligibilité

MOBILITE

SMMAG Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

ANIMATION SMMAG - VAE

Un atelier V.A.E (Vélo Assistance Electrique) est organisé le dimanche 30 mai de 10h-12h / 13h-17h, parking du Gymnase Charles De Gaulle à Noyarey.
Cette animation d'initiation se déroule par groupe de 10 pers. + accompagnateur sur une durée de 1h décomposée en 2 temps, 10mn d'initiation et 50mn de balade.
IL y aura 6 créneaux de 1h00 soit 60 participants. 30 places pour Noyarey et 30 pour Veurey.
Les inscriptions se feront à la mairie de Noyarey.

SOCIAL

DEPUIS QUELQUES ANNÉES, LA COMMUNE DE VEUREY FAIT APPEL À L'APASE POUR UNE MISSION DE PRÉVENTION SUR SON TERRITOIRE.

L'Association APASE assure une mission de **prévention spécialisée** dans le cadre de la compétence portée par Grenoble-Alpes-Métropole. Cette mission est inscrite dans le champ de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'APASE œuvre à « prévenir » la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture de leur milieu. Elle intervient sur un territoire communal ou intercommunal de l'agglomération grenobloise, en concertation avec les élus municipaux et les acteurs locaux. L'APASE organise également des chantiers jeunes.

Sur VEUREY, l'éducatrice s'occupe des jeunes en recherche d'une orientation professionnelle, en rupture scolaire et fait également des rencontres de rues auprès de notre jeunesse. Elle est aussi intervenue en accompagnements individuels ainsi que sur une fonction de soutien à la parentalité auprès de parents rencontrant des difficultés avec leurs enfants.

Une fois par an, un Comité de pilotage est organisé. Cette instance est un moment riche d'échange d'informations et de coordination entre les participants : les élus référents de la commune, la police municipale, le collège FLEMING, la Gendarmerie Nationale, l'APASE, et les directrices des écoles élémentaires et maternelles.

Si les services de l'APASE et plus particulièrement ceux de Marie Pascale vous intéressent. Vous pouvez demander un rendez-vous au CCAS en téléphonant à notre Secrétariat de MAIRIE au 04 76 85 16 80.

IMPÔTS

LA DÉCLARATION DES REVENUS EN LIGNE EST OBLIGATOIRE MAIS LA DÉCLARATION PAPIER EST ENCORE TOLÉRÉE POUR LES RAISONS INVOQUÉES CI-DESSOUS :

Déclaration papier Source « service-public.fr

Vous pouvez faire une déclaration papier si :
> votre résidence principale n'est pas équipée d'un accès internet
> vous vivez dans une zone blanche (sans service mobile disponible). Vous pourrez envoyer votre déclaration d'impôts en version papier jusqu'au 31 décembre 2024 ;
> votre résidence principale est bien équipée d'un accès à internet mais vous n'êtes pas en mesure d'utiliser correctement le service de télé-déclaration ;*
> vous avez explicitement manifesté votre volonté de recevoir une déclaration papier depuis avril 2020.
Si vous êtes connu de l'administration fiscale, vous recevrez par courrier une déclaration pré-remplie. Il vous faudra vérifier les informations contenues dans la déclaration (adresse, situation familiale, salaires, retraites, allocations...). Si les informations sont inexactes, vous pouvez les corriger directement. »

La date limite de déclaration papier est fixée au 20 mai pour l'ensemble des départements.

* Cette tolérance vise en particulier les personnes âgées, invalides, handicapées ou dépendantes. Dans ce cas, vous devez préciser dans votre déclaration papier ne pas être en mesure de la souscrire en ligne.

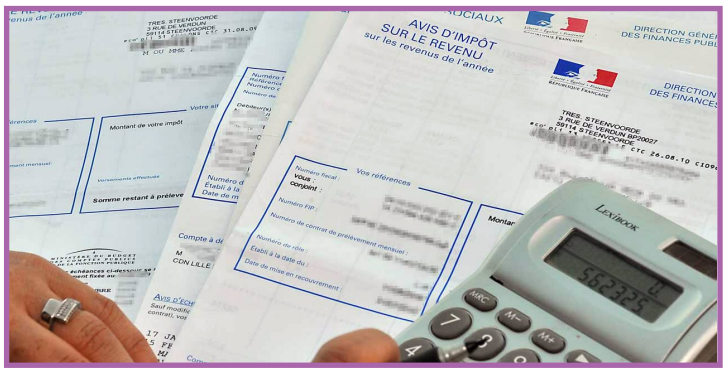

DEPLOIEMENT FIBRE

DISPOSITIF D'INFORMATION CONCERNANT LA FIBRE :

Site de l'ARCEP : https://cartefibre.arcep.fr
Sur le site métropolitain foire aux questions :
https://www.grenoblealpesmetropole.fr/1205-haut-debit.htm

ELECTIONS

LE 20 ET 27 JUIN SE TIENDRONT LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

LE BUREAU DE VOTE SERA OUVERT DE 8H À 18H.

VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE FAIRE UNE PROCURATION SOIT PAR INTERNET SUR (MAPROCURATION.GOUV.FR) SOIT EN VOUS RENDANT DANS UNE GENDARMERIE OU AU COMMISSARIAT

SI CE N'EST DÉJÀ FAIT, VOUS POUVEZ ENCORE VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES JUSQU'AU 14 MAI

Compétences du Département :
La solidarité et la cohésion du territoire : enfance, personnes handicapées, personnes âgées, prestations d'aides sociales…
L'éducation : les collèges
Aménagement et transport : voirie départementale, transport spécial pour élèves handicapés…
Compétences partagées avec la Région :
La culture
Le sport
Le tourisme

Compétences de la Région
Développement économique : animation des pôles de compétitivité…
Formations : professionnelle, apprentissage, alternance…
Gestions des fonds européens : programmes européens, Feder…
Les transports : trains express régionaux, gares…
Aménagement du territoire : parcs naturels…
L'éducation : les lycées

ENVIRONNEMENT

CHASSE AU MOUSTIQUE TIGRE

Chaque femelle pond environ 200 œufs, même dans de petites quantités d'eau
C'est là qu'il faut agir… PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !
Le moustique tigre n'aime pas voyager : celui qui vous pique est né chez vous ou dans votre quartier ! (à moins de 150 m)
La lutte est l'affaire de tous; il est important que tous les habitants prennent ces précautions simples de surveillance pour limiter sa prolifération. joint au bulletin un flyer vous rappelant les consignes simples.
Vous pouvez aussi demander auprès de l'EID (Entente interdépartementale Rhône-Alpes de démoustication) organisme qui intervient sur Veurey, une visite gratuite de vos extérieurs; balcons, terrasses, jardins pour un diagnostic et des conseils adaptés: endroits à surveiller, installation de moustiquaire…
Beaucoup d'autres infos et formulaire pour visite sur: www.eid-rhonealpes.com
Concernant le cimetière où de nombreux récipients et soucoupes sont des gites parfaits pour le moustique tigre 2 actions simples sont possibles: supprimer ou retourner les récipients non utilisés et remplir les soucoupes sous les pots de fleurs de sable ou gravier: pour cela nous avons installé un bac à sable à votre disposition au milieu du cimetière.

CIVISME

Voilà le printemps revenu avec le plaisir ! (relatif avec ce confinement) de passer du bon temps dehors pour profiter du jardin et de goûter un apéritif mérité, en petit comité bien sûr. Aussi c'est dommage de voir ces moments de détentes parfois gâchés par le bruit d'une tronçonneuse, d'une tondeuse ou de tout autre engin à moteur thermique bruyant.
Nous voulons vous rappeler à tous, par esprit civique , de respecter les horaires tolérés :

Du lundi au vendredi : 8h00 / 12h00 et 14h00 / 19h00
Les samedis : 9h00 / 12h00 et 15h00 / 18h30
Les dimanches et jours fériés : 10h00 / 12h00

Enfin pour rester dans le chapitre du bruit, il y aussi les alarmes mal réglées qui se déclenchent intempestivement, nos amis les chiens qui aboient sans raisons particulières. Tout cela peut à terme nuire à la tranquillité des riverains.

Les feux de végétaux et les écobuages sont interdits, y compris pour les agriculteurs et forestiers dans du périmètre du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Grenoble, sauf dérogation spéciale.
Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment) .
Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.
Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage , et nuisances olfactives. (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.
Le brûlage de déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende jusqu'à 450 €. (Source service public.fr)
De même, dernier rappel, il faut respecter de ne pas remplir les bacs containers OM je trie par des encombrants non adaptés aux règles qui les remplissent sans plus laisser de places pour les gens qui les respectent.

Merci à tous de bien accepter ces gestes de bon voisinage et de civisme.

CCAS

MUTUALP Mutuelle santé communale :

Prochaines permanences les 18 et 27 mai 2021 en mairie.
Prendre R.D.V en appelant le 06 16 24 92 28.

MEDIATHEQUE

Avec la venue du printemps et celle de nouveaux livres dans les rayons de la médiathèque, il faut faire de la place pour les jeunes pousses et enlever certains titres.

Nous ne pouvons pas organiser une journée de vente dans une salle dédiée, ainsi cette année les livres "désherbés" sont vendus au fur et à mesure, à l'accueil de la médiathèque.

Seule leur quantité augmente (nous avons été contraints d'annuler l'an passé), pas leur prix !
Donc venez vider les cartons ! prix : de 50 ct à 2 € (revues, livres jeunesse & adulte), BD... merci d'avoir l'appoint en monnaie....

CA C'EST PASSE

Cérémonie de la journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation le 24 avril à Noyarey, en présence des maires des 6 communes de la Rive Gauche du Drac

De gauche à droite:

Pascale RIGAULT maire de Veurey-Voroize
Christian COIGNE maire de Sassenage
Nelly JANIN QUERCIA maire de Noyarey
Franck LONGO maire de Fontaine
Guillaume LISSY maire de Seyssinet
Fabrice HUGEL maire de Seyssins

L'équivalent de la somme dépensée pour les vœux du maire et habituellement achété chez Mr et Mme Li remis sous forme de denrées à la banque alimentaire

L'école des Pies de Sassenage en balade au stade :

Le déménagement de l'école élémentaire a commencé : stockage dans la cave du château

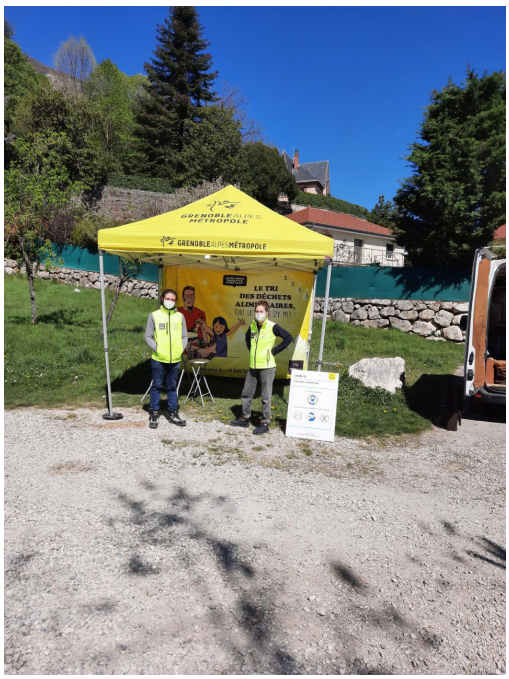

Remise des composteurs

Dompte venin officinal :

(vincetoxicum hirundinaria) Fam Apocynacées (ex Asclepiadacées)

Dit aussi : Asclépiade blanche
(en référence au dieu grec de la médecine)
Contre-poison
En GB : smallow vort
En ESP : herba del veri

Doit son nom à la croyance antique selon laquelle elle permettrait de lutter contre les piqûres de vipères (en cataplasme) , voire contre la peste ; ce qui est faux.

Ainsi pour Dioscoride : « les racines bues avec du vin ôtent les douleurs des trachées et valent pareillement aux morsures de serpent. On emplâtre ses feuilles contre les ulcères malins des femmes et de leurs seins » (Materia medica -L.III Chap 88).

Actuellement ses usages phytosanitaires sont mal étayés.

Attention. Elle est toxique; surtout sa racine (d'odeur nauséabonde). Chèvres & chevaux s'en méfient !

Le nom secondaire vient de la croyance selon laquelle les hirondelles l'utilisaient pour rendre la vue à leurs petits !

Protection ? Sur la liste rouge mais en protection mineure.

Botanique : Ses étamines sont soudées en anneau ; ses 5 pétales aussi.
Il fleurit de mai à aout. Il est commun en Isère.
La famille comporte environ 30 espèces , dont deux en France (outre celle ci, la V. Nigra, méditerranéenne).

Usage : En Allemagne on l'a utilisé, comme le lin, pour confectionner des textiles.
Malgré sa toxicité, elle fut utilisée pour préparer un vin diurétique.

Photos Ch.Brasseur
« Au Pied de Ma Tour »
Berge de l'Isère
5/05/2020

Au Pied de ma Tour

Les 21, 22 et 23 mai 2021 se déroulera la sixième édition du « Printemps des Cimetières », initiée par le Patrimoine Aurhalpin, avec, comme thème, « l'Histoire et les histoires de nos cimetières ».
L'association veuroise « Au Pied de ma Tour » s'associe à l'événement en organisant, le vendredi 21 mai :
- à 17 heures, une petite visite du cimetière communal de Veurey, commentée par les membres de l'association,
- à 18h30, une conférence-causerie à la salle polyvalente, par Charles Robbez-Masson, « Les cimetières de Veurey à travers les âges (du IIeau XXesiècle) », suivie d'une collation.
Participation libre. Réservation souhaitée auprès de Danièle Agopian au 0621052300 ou daniele.agopian@netc.fr.
« Au Pied de ma Tour » (ex-activité Archéologie Histoire et Patrimoine de l'association Culture et Loisirs) est une association loi 1901, présidée par Jean-Louis Bonaventure. Ses objectifs sont les démarches archéologiques, l'étude des archives, la reconstitution de l'Histoire, l'inventaire des patrimoines tant mobilier, immobilier que naturel, relatifs au village de Veurey-Voroize, ainsi que l'organisation de toute manifestation s'y rapportant. Ainsi, lors des Journées du Patrimoine, en septembre 2019 et 2020, un parcours dans les rues du village a permis de découvrir, les installations industrielles (centrale électrique), les lieux historiques ainsi que les fontaines de Veurey. En 2018, la commémoration du Centenaire de la guerre 14-18 a généré une exposition sur ce dernier thème, en mairie.

EPGV Veurey-Voroize

REPRISE EN EXTERIEUR AVEC L'EPGV !

Après des mois coincés devant nos écrans, le gouvernement, la covid, la météo, le changement d'heure (?) s'accordent pour permettre enfin aux adhérents de l'EPGV de pratiquer leurs activités sportives en extérieur.
Sans limitation de nombre, mais en respectant les gestes barrières, venons tâter de l'herbe et respirer le petit vent frais dans les feuillages.
Aaah.. Vivre le sport ! !
On verra qui a travaillé et qui faisait semblant sur les vidéos zoom...

Au Grés des Arts

NONOBSTANT LES DÉSAGRÉMENTS SANITAIRES, NOUS SOMMES RESTÉS MOBILISÉS DEPUIS SEPTEMBRE POUR MAINTENIR AU MIEUX LES ACTIVITÉS DE POTERIE DE NOTRE ASSOCIATION AU GRÈS DES ARTS.

Les adultes se sont organisés en itinérance quand les consignes le permettaient. Les enfants, le vendredi, dans la salle dédiée, ont pu aiguiser leur talent jusqu'au couvre-feu, et même partager la galette des rois !
Et les fours fonctionnent.

Vivement que nous puissions toutes et tous reprendre!
AGDA

Samedi 15 mai 2021

de 10H à17h

à la ferme Lespinasse, à Montaud

Rencontres solidaires

- Vente de plantes
- Pâtisseries
- Soins énergétiques
- Activité surprise
- Vente de livres, tissus CDs, bobines de coton, dessins.

Cette année, pour ces premières rencontres, l'argent récolté sera attribué à une future équithérapeute pour payer une partie de sa formation.

Elle pourra ainsi réaliser sa passion d'aide à la personne avec le cheval.

Tous les dons, participations libres aux achats ou activités permettent de participer au financement d'un projet.

EXPRESSION POLITIQUE

GROUPE MAJORITAIRE
VEUREY ENSEMBLE ET EN TRANSITION

Nous avons voté un règlement intérieur dans lequel il est précisé les modalités de l'expression politique publiée dans ce bulletin et lors du dernier conseil municipal nous avons rappelé la date butoir à respecter pour la remise de nos articles respectifs.
La rubrique « Expression politique » a pour but de permettre à chaque élu d'exprimer un point de vue. En complément il peut demander à ouvrir un débat sur certains sujets à la fin des séances du conseil : comme récemment évoqués le site de transfert, le calendrier des conseils…Ces demandes ont pour l'instant toujours été acceptées et nous avons échangé sur ces différents sujets de façon constructive et respectueuse des points de vue de chacun.
Cependant via Facebook, un élu de la minorité nous reproche un désintérêt pour le problème de prostitution au petit port. La lutte contre ce fléau, bien connu sur la route de Valence, n'est pas uniquement du ressort de la municipalité. Alors pourquoi utiliser les réseaux sociaux au lendemain d'un conseil municipal pour évoquer ce sujet, alors que nous nous en préoccupons déjà (passages réguliers du policier municipal, nombreuses interpellations et actions de la gendarmerie de Sassenage) ?

GROUPE MINORITAIRE
VEUREY C'EST VOUS

Le corollaire du budget est un accroissement de l'endettement, dont le taux par habitant, dépassera largement celui de la moyenne départementale.
La Commune, au gré de l'obtention de subventions, risque de devoir recourir les années prochaines à des prêts intermédiaires ou à des lignes de crédit.
Ses ressources prévisibles permettront de faire face à ses engagements mais nous demeurons perplexes sur la décision de mener de front différents projets immobiliers.
Nous restons réticents sur celui de la cure, au coût programmé de près d'un million d'Euros, augmentant le parc locatif de trois logements.
Nous nous serions contentés de limiter les travaux à la préservation du bâtiment, conservant ainsi une marge de manoeuvre pour d'autres projets.
La mise en place d'une vidéo-surveillance et la restructuration de l'espace sportif au bas du village, déjà peu attractif et aujourd'hui tout à fait repoussant, en réalisant un city-stade et/ou un parcours à bosses, pourraient bénéficier à tous et devront être entreprises.

INFOS **PRATIQUES**

CABINET MÉDICAL

• **Médecins généralistes :** Dr Christophe PARMENTIER et Dr Laurent PAUTHIER : 04.76.53.95.29

• **Kinésithérapeute :** Marie-Josée MICHAL : 04.76.53.94.26

• **Podologue :** Harmony BARON : 04.76.43.88.09

• **Infirmières :**
- Bénédicte ZUANON : 06.01.45.69.54
- Laurence LAVERRIERE : 06.14.01.45.80

• **Psychologues :**
- Cécilie RONDAN : 06.45.81.74.72
- Marianne DELEPELAIRE : 06.62.12.46.18

N° D'URGENCES

• **Gendarmerie de Sassenage :** 04.76.27.42.17

• **Police et Gendarmerie** : 17

• **Pompiers - centre de secours :** 18 ou 112 depuis un portable

• **SAMU : 15** ou 112 depuis un portable ou 114 par FAX ou SMS pour les personnes ayant du mal à entendre ou à parler.

• **Centre anti-poison :** 04.72.11.69.11

• **Pharmacies et dentistes de garde :** 3915 (numéro surtaxé).

HORAIRES OUVERTURE AU PUBLIC
> Lundi 13h30 - 17h
> Jeudi 13h30 - 17h
> Samedi 8h00 -12h

CONTACTS MAIRIE
Tél. : 04.76.85.16.80
Mail : mairie@veurey.fr
Web : www.veurey-voroize.fr
Facebook : commune de veurey-voroize
CCAS : ccasveureyvoroize@orange.fr

Permanence architecte conseil :
> 1er vendredi du mois de 13h30 à 17h00 en mairie. Prise de R.D.V auprès du secrétariat.

Permanence avocat :
> 1er mercredi du mois de 14h30 à 16h30 en mairie Prise de R.D.V auprès du secrétariat

Horaires épicerie :
Lundi : 10h>13h et 16h>19h00
Mardi et vendredi : 7h30>13h et 16h>19h00
Mercredi : 7h30>13h fermé l'après-midi.
Samedi : 7h30>12h30. fermé l'après-midi.
Dimanche : 7h30>12h30 fermé l'après-midi.

Vival by Casino

Horaires relai postal
Ouvert de 07h30 > 10h45 et de 16h00 > 19h00 le-mardi, jeudi et vendredi. Service disponible les jours restants aux horaires d'ouverture de l'épicerie.